

RAPPORT FINANCIER
2020



LE MOT DU TRESORIER



Chers amis,

Dans un contexte extrêmement difficile, que personne n'aurait pu prévoir, la Fondation Raoul Follereau a dû réagir et adapter son organisation, ses méthodes de travail et ses actions sur le terrain.

En Afrique, là où nous craignons que la pandémie de la Covid-19 aurait ses conséquences les plus dramatiques, la Fondation a su faire preuve d'imagination et de réactivité. Elle a déployé de nouvelles actions pour sensibiliser les populations aux gestes barrières et leur fournir le matériel nécessaire : masques et gel hydroalcoolique bien sûr, mais aussi des appareils pour le lavage des mains. Avec l'aide du CHU d'Angers, elle a également utilisé les matériels et les compétences de son centre de dépistage de la lèpre et de l'ulcère de Buruli, à Pobè au Bénin, pour réaliser les tests de dépistage de la Covid-19.

Au Liban également, la Fondation s'est mobilisée face à une situation tout à fait exceptionnelle. Le confinement imposé par les autorités a empêché les enfants de se rendre à l'école et celles-ci ont subi de ce fait, une baisse considérable de leurs ressources. Menacées par la faillite, elles doivent aujourd'hui leur survie à la mobilisation d'un collectif pour la sauvegarde des écoles du Liban (CSEL) dont la Fondation est membre fondatrice. C'est encore au Liban dont la capitale Beyrouth a été ravagée par une formidable explosion en août dernier, que la Fondation s'est organisée pour venir en aide aux familles par la distribution d'aide alimentaire et la reconstruction de logements. Elle participera également à la reconstruction de la maternité de l'hôpital du Rosaire, dévastée par l'explosion.

Pour faire face à ces défis innombrables, la Fondation compte plus que jamais sur la générosité de ses donateurs. Elle dispose également d'une nouvelle réserve pour projets stratégiques alimentée par un legs d'un montant très exceptionnel reçu en 2020.

Cette générosité est la preuve renouvelée de la confiance que les donateurs portent à la Fondation. Celle-ci a d'ailleurs reçu en 2020 le label du Don en confiance, qui reconnaît l'efficacité des actions de la Fondation et la transparence de sa gestion.

2020 est également la première année de mise en œuvre du nouveau règlement comptable applicable aux organismes sans but lucratif. Les comptes qui suivent sont élaborés selon ces nouvelles règles. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Bertrand de Gasquet

Président de la commission financière

SOMMAIRE

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	5
1. Objet social	5
2. Principes d'action	5
3. Organisation des projets et des programmes	5
4. Faits marquants de l'exercice	6
5. Evénements post-clôture	6
6. Règles et méthodes comptables	6
NOTES D'INFORMATION SUR LE BILAN	9
7. Immobilisations incorporelles et corporelles	10
8. Immobilisations financières	10
9. Créances	10
10. Valeurs mobilières de placements et disponibilités	11
11. Fonds propres et réserves	11
12. Provisions	11
13. Fonds dédiés	12
14. Dettes	12
15. Engagements hors bilan	13
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	13
16. Résultat d'exploitation	13
17. Résultat financier	13
18. Résultat exceptionnel	13
19. Résultat de l'exercice	13
COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	14
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	15
20. Commentaires sur les charges	15
21. Commentaires sur les produits	16
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	17
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	18
22. Le compte d'emploi annuel des ressources	18
23. Report des ressources liées à la générosité	18
INFORMATIONS SPECIFIQUES	18
24. Actifs constitutifs de la dotation non consommable	18
25. Fondations abritées	19
AUTRES INFORMATIONS	20
26. Effectifs	20
27. Rémunérations	20
28. Bénévolat	20
29. Honoraires des commissaires aux comptes	20
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	22

BILAN

ACTIF (en euros)	2020 BRUT	AMORT & PROV.	2020 NET	2019 NET
Actif immobilisé	12 351 093	6 281 805	6 069 289	3 440 578
Immobilisations incorporelles	550 612	511 637	38 975	86 484
Immobilisations corporelles	8 356 676	5 566 597	2 790 080	2 740 002
Biens reçus par legs destinés à être cédés	2 756 114	203 570	2 552 543	0
Immobilisations financières	687 691	0	687 691	614 091
Actif circulant	22 964 792	79 507	22 885 285	14 486 580
Stock	0		0	365
Créances reçues par legs ou donations	2 099 981	0	2 099 981	0
Avances et acomptes versés	182 292		182 292	88 133
Créances clients et comptes rattachés	69 501	33 183	36 318	46 355
Autres créances	202 509		202 509	1 091 987
Valeurs mobilières de placement	14 229 116	46 323	14 182 793	10 426 890
Disponibilités	6 181 391		6 181 391	2 832 851
Comptes de régularisation	185 063		185 063	141 817
Charges constatées d'avance	185 063		185 063	141 817
TOTAL ACTIF	35 500 947	6 361 311	29 139 636	18 068 975

PASSIF (en euros)	2020	2019
Fonds propres et réserves	20 278 730	14 128 206
Dotation initiale	487 096	487 096
Dotations complémentaires	1 968 783	1 456 073
Fonds propres sans droit de reprise	2 374 553	2 374 553
Fonds propres avec droit de reprise	903 741	903 741
Dotation des fondations abritées	1 115 560	1 074 560
Réserves pour projets	7 319 475	7 326 727
Résultat de l'exercice	6 109 523	505 457
Fonds reportés et dédiés	7 026 093	2 523 429
Fonds reportés liés aux legs ou donations	4 381 488	0
Fonds dédiés	2 550 841	2 414 495
Fonds dédiés des fondations abritées	93 765	108 933
Provisions pour risques et charges	0	0
Dettes	1 834 813	1 417 340
Emprunts et dettes financières	40 189	34 095
Fournisseurs et comptes rattachés	540 543	584 115
Dettes des legs ou donations	403 725	0
Dettes fiscales et sociales	363 578	402 635
Autres dettes	486 778	396 495
Produits constatés d'avance	0	0
Produits constatés d'avance	0	
TOTAL PASSIF	29 139 636	18 068 975

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en euros)</i>	2020 Nouveau règlement	2019 Ancien règlement
Ressources liées à la générosité du public	15 604 773	10 210 513
Dons manuels	5 411 781	5 322 523
Mécénat	21 946	0
Legs, donations et assurances-vie	10 171 046	4 887 990
Contributions financières	716 610	
Concours publics et subventions d'exploitation	48 616	
Subventions privées		509 260
Ventes de marchandises	116 690	244 950
Prestations de services	152 534	150 057
Reprises sur provisions et amortissements	7 038	3 520
Utilisation des fonds dédiés	222 414	
Autres produits	112 856	95 471
Total des produits d'exploitation	16 981 531	11 213 771
Variation de stock	0	-365
Autres achats et charges externes	2 528 954	3 225 002
Aides financières versées	4 382 172	4 865 677
Impôts, taxes et versements assimilés	280 856	282 043
Salaires et traitements	2 366 733	2 236 431
Charges sociales	884 537	829 686
Dotations aux provisions et amortissements	198 576	196 829
Report en fonds dédiés	343 591	
Autres charges	7 992	2 866
Total des charges d'exploitation	10 993 411	11 638 169
Résultat d'exploitation	5 988 120	-424 398
Autres intérêts et produits assimilés	21 646	20 595
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 494	50 185
Différences positives de change	3 316	1 391
Produits nets sur cessions de VMP	34 377	64 858
Total des produits financiers	61 833	137 029
Dotations aux amortissements et provisions	19 212	2 886
Différences négatives de change	6 217	3 933
Charges nettes sur cessions de VMP	31 300	14 907
Autres charges financières	45	0
Total des charges financières	56 774	21 726
Résultat financier	5 059	115 303
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital	144 638	1 059 601
Reprises sur provisions et transferts de charges	381	0
Total des produits exceptionnels	145 019	1 059 602
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	311	362
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	28 363	449 322
Total des charges exceptionnelles	28 674	449 684
Résultat exceptionnel	116 345	609 918
Impôts	0	1 586
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		326 825
Engagements à réaliser sur ressources affectées		116 662
Total des produits	17 188 383	12 737 227
Total des charges	11 078 860	12 227 828
Excédent ou déficit de l'exercice	6 109 524	509 399
Intérêts minoritaires	1	3 943
Excédent ou déficit de l'exercice part du groupe	6 109 522	505 457

ANNEXE

1. Objet social

Organisme caritatif privé, reconnue d'utilité publique, la Fondation Raoul Follereau poursuit le combat de son fondateur : « Bâtir un monde sans lèpres », en mettant en œuvre son message de charité qui témoigne d'un sens profond de la dignité de la personne humaine et d'un attachement particulier à toutes ses dimensions (physique, sociale et culturelle). En plaçant l'homme, sans distinction d'origine ou de religion, au cœur de ses projets et en privilégiant les actions en profondeur visant à soigner, éduquer et réinsérer, la Fondation lutte contre toute forme d'exclusion causée par la maladie, l'ignorance ou la pauvreté. Elle œuvre à la mobilisation d'une véritable communauté de générosité qui associe donateurs, partenaires, bénévoles et salariés pour un monde plus juste et plus humain.

2. Principes d'action

Plaçant le respect de tout homme au cœur de ses projets, la Fondation Raoul Follereau s'appuie sur trois principes d'action, fondés sur la devise « *Aimer, agir !* » : **aimer** tout homme exclu à cause de sa maladie, de son ignorance ou de sa pauvreté ; **agir** pour l'aider à se mettre debout et à vivre dans des conditions dignes. A ce titre, la Fondation apporte une attention particulière à :

- **Privilégier les actions en profondeur qui assurent des effets curatifs et durables**, en s'attaquant aux causes des maux, en acceptant de s'engager dans la durée, en apportant des réponses pérennes, adaptées aux besoins et aux réalités du terrain et conformes à l'enseignement social de l'Église.
- **« Aider à faire »** : appuyer et développer les compétences et les structures locales, si besoin, les susciter sans se substituer à elles :
 - Programmes nationaux, en collaboration avec les ministères des pays concernés ;
 - Partenaires privés, le plus souvent religieux (partenaires historiques de la Fondation au service des plus pauvres), choisis pour leur intégrité, leur compétence et leur engagement à long terme.
- **Rechercher l'efficacité** :
 - En coordonnant ses actions contre la lèpre avec les deux organisations internationales dont la Fondation est membre fondateur : l'ILEP (Fédération internationale rassemblant les associations qui luttent contre la lèpre dans le monde) et l'UIARF (Union Internationale des Associations Raoul Follereau).
 - En inscrivant toutes ses actions dans une démarche de qualité et un processus d'amélioration continue, selon l'intransigeance prônée par Raoul Follereau.

3. Organisation des projets et des programmes

Dans un souci d'efficacité et de transparence, l'organisation des projets et programmes de la Fondation Raoul Follereau s'articule aujourd'hui autour de trois grands programmes visant à lutter contre l'exclusion :

- **Lutter contre la lèpre et les maladies tropicales négligées**
 - En améliorant les conditions sanitaires et en sensibilisant les populations,
 - Par le soutien aux centres de santé et la formation des équipes médicales,
 - Par la réadaptation physique et sociale des anciens malades,
 - En appuyant la recherche pour l'amélioration des traitements.

1. **Donner un avenir par l'éducation**

- Par la scolarisation,
- Par l'alphabétisation et les cours de langue,
- Au travers d'activités éducatives (soutien scolaire et patronages),
- En accueillant les orphelins et les enfants des rues,

- Par la formation professionnelle.
- **Revitaliser les territoires délaissés ou sinistrés...**
 - En aidant à la création d'activités économiques,
 - En favorisant l'accès à l'éducation,
 - En permettant l'accès aux soins.
- **Pour éveiller les consciences aux maux de notre temps, la Fondation a également une mission d'information :**
 - Sensibiliser le public le plus large au message de Raoul Follereau et aux situations d'exclusion auxquelles les actions de la Fondation répondent,
 - Publier, diffuser des documents sur la vie et le message de Raoul Follereau et sur les actions soutenues par la Fondation,
 - Organiser des événements : campagnes, conférences, actions locales ...

4. Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2020 a bien évidemment été marqué par la crise sanitaire. Impactée dans son organisation, dans ses opérations et dans sa gestion financière (cf. Edito).

La Fondation a reçu en 2020 le produit d'un legs tout à fait exceptionnel s'élevant à 6,3 millions d'euros. Pour un montant aussi exceptionnel, il fallait une ambition également exceptionnelle : ce montant est affecté à une réserve pour projets stratégiques, qui permettra à la Fondation de développer des projets de grande envergure, à composantes multiples, appelés Eau, Hygiène et Assainissement (EHA). Dès 2020, un projet pilote a d'ailleurs été mis en œuvre à Chiépo en Côte d'Ivoire intégrant cette stratégie.

Enfin, durant l'exercice 2020, un plan de réduction des coûts a permis de diminuer les frais de collecte et de fonctionnement de 12% permettant ainsi d'augmenter la part des dépenses allouées aux missions sociales jusqu'à 73,3% (contre 71,7% en 2019). L'élément le plus significatif de ce plan a été la décision de ne plus adhérer au groupement d'intérêt économique (GIE) Scene, en remettant en compétition les prestations rendues jusqu'à présent par ce GIE.

5. Evènements post-clôture

Les états financiers ci-après ont été préparés sur la base des éléments connus. Il est à noter que la Fondation est légataire d'une succession acceptée en octobre 2019 pour un montant de 803 k€. Ce legs fait actuellement l'objet d'une revendication judiciaire par les nièces de la défunte.

6. Règles et méthodes comptables

- Périmètre de consolidation

La Fondation Raoul Follereau intègre dans ses comptes combinés les entités avec lesquelles elle partage des services communs et qui sont nécessaires à la réalisation de son objet social : la lutte « *contre la lèpre et toutes les lèpres* ».

Outre la Fondation Raoul Follereau, les entités entrant dans le périmètre de combinaison sont :

- L'Association des Amis de Raoul et Madeleine Follereau ;
- La SARL Follereau Logistique ;
- La SCI Dantzig Immo ;
- Le GIE Dantzig.

La Fondation Raoul Follereau exerçant un contrôle exclusif sur les deux sociétés et le GIE Dantzig, la méthode de combinaison retenue est celle de l'intégration globale pour ces entités. Cette méthode a également été retenue pour la combinaison de l'association des Amis de Raoul et Madeleine Follereau.

La combinaison par intégration globale est une opération comptable qui intègre l'ensemble des comptes des entités après avoir neutralisé les transferts internes et réalisé les retraitements nécessaires.

- Cadre légal

Les comptes annuels de l'exercice 2020 ont été établis et présentés conformément au nouveau règlement ANC 2018-06, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce règlement introduit un nouvel état appelé compte de résultat par origine et par destination avec une comparaison avec l'année précédente. Il n'est pas possible de présenter cette comparaison lors de la première année d'application de ce nouveau règlement.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

- Amortissements

Les immobilisations sont amorties sur leur durée réelle d'utilisation, de façon linéaire et selon les durées suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| - Logiciels | 3 ans |
| - Constructions en France | 20 à 60 ans selon les composants |
| - Constructions en Afrique | 10 à 20 ans selon les composants |
| - Installations, agencements | 5 à 15 ans |
| - Matériel de bureau et d'exposition | 5 ans |
| - Matériel de transport | 4 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

- Disponibilités et placements financiers

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale. Les comptes en devises étrangères sont convertis au taux de clôture.

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, frais d'acquisition inclus. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché est inférieure à la valeur d'achat.

- Fonds dédiés

Lorsque des ressources sont affectées par les financeurs à des actions ou des projets déterminés, la partie de ces ressources non utilisées en fin d'exercice est comptabilisée en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés », et inscrite au passif du bilan dans la rubrique « fonds dédiés ». Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de leur utilisation lors des exercices suivants, par la contrepartie du compte « utilisation des fonds dédiés », inscrit au compte de résultat. Dans certains cas, les fonds dédiés font l'objet de placements financiers dont les revenus viennent abonder la réalisation des actions ou projets correspondants.

- Legs, successions et donations

Les legs et donations sont soumis à l'acceptation préalable du directoire, sur délégation du conseil de surveillance. Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation, selon leur nature, en contrepartie du compte de produits « legs, donations et assurances-vie ». Toutefois, la partie des produits de legs ou donations non encore encaissée est comptabilisée dans un compte de passif dénommé « fonds reportés liés aux legs ou donations » en contrepartie d'une charge venant en déduction des produits. Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie, le compte « utilisation de fonds reportés ».

- Aides financières octroyées

Les aides apportées par la Fondation aux projets qu'elle soutient, directement ou indirectement sont comptabilisées dans un compte de charge « Subventions versées ».

NOTES D'INFORMATION SUR LE BILAN

7. Immobilisations incorporelles et corporelles

Variation des immobilisations :

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	547 006	3 606	0	550 612
Proiciels	547 006	3 606	0	550 612
Immobilisations corporelles	8 268 880	225 901	138 105	8 356 676
Terrains	510 618	0	0	510 618
Constructions	6 337 440	100 150	81 560	6 356 029
Installations, agencements	631 077	77 090	26 922	681 245
Aménagements divers	264 263	11 187	0	275 450
Matériel de transport	79 486	31 954	29 623	81 817
Matériel informatique	195 700	5 520	0	201 220
Matériel de bureau	230 755	0	0	230 755
Matériel d'exposition	19 542	0	0	19 542
Biens reçus par legs destinés à être cédés	0	2 756 114	0	2 756 114
TOTAL	8 815 886	2 985 621	138 105	11 663 402

La Fondation est propriétaire de son siège social situé 31 rue de Dantzig à Paris 15^{ème}. Elle détient également des locaux en province dédiés à l'activité de ses délégations régionales, des locaux en Afrique pour ses représentations et un hôpital situé à Pobè au Bénin : le centre Raoul et Madeleine Follereau dédié au dépistage et au traitement de la lèpre et de l'ulcère de Buruli (CDTLUB). En 2020, la Fondation a vendu deux locaux exploités par son réseau de bénévoles, à Montpellier et à Hénin Beaumont. Elle a également cédé un véhicule entièrement amorti.

Les biens immobiliers sont estimés à une valeur totale de 8,9 M€, faisant apparaître une plus-value latente de 3,3 M€ par rapport à leur valeur brute.

Variation des amortissements et dépréciations :

	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Dotation	Reprise	Amortissements à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	460 522	51 116	0	511 637
Logiciels	460 522	51 116	0	511 637
Immobilisations corporelles	5 528 878	147 461	109 742	5 566 597
Constructions	4 216 972	102 019	53 197	4 265 794
Installations, agencements	598 905	15 797	26 922	587 780
Aménagements divers	248 724	6 734	0	255 458
Matériel de transport	40 098	13 764	29 623	24 240
Matériel informatique	188 576	5 646	0	194 222
Matériel de bureau	216 060	3 501	0	219 561
Matériel d'exposition	19 542	0	0	19 542
Biens reçus par legs destinés à être cédés	0	203 570	0	203 570
TOTAL	5 989 399	402 147	109 742	6 281 805

En 2020, la vente des biens immobiliers à Montpellier et Hénin-Beaumont et la cession d'un véhicule, font apparaître une reprise d'amortissements de 110 k€.

8. Immobilisations financières**Détail des immobilisations financières :**

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Titres de participations	122 552	5 000	937	126 615
Créances rattachées à des participations	80 000	5 000	0	85 000
Créances diverses	224 866	0	6 829	218 037
Prêts	186 673	92 168	20 803	258 039
TOTAL	614 091	102 168	28 569	687 691

En 2020, la Fondation a pris des participations pour 10 000 € dans la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Baranoux, projet de création d'entreprise en zone rurale avec un fort impact social. La Fondation a également repris ses parts dans le Groupement d'intérêt économique SCENE (937 €).

Les créances diverses incluent un versement de 75 k€ effectué à l'Académie française pour le financement et l'attribution d'un prix Raoul Follereau décerné tous les deux ans, ainsi que les cotisations 1% logement à Entreprises-Habitat (141 k€).

Les prêts correspondent principalement à des aides à la réinsertion par l'emploi, permettant de favoriser la création d'une activité commerciale ou artisanale et de participer à la revitalisation des zones rurales.

Détail des filiales et participations :

Détail des filiales et participations :					
	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Résultat du dernier exercice clos
			Brute	Nette	
1 - Filiales (plus de 50% du capital)					
2 - Participations (10 à 50% du capital)					
• Villages Vivants	210 800	16,60%	35 000	35 000	6 107
• SCIC Baranoux	37 900	13,19%	5 000	5 000	427
3 - Autres					
• Société civile Renaudes-Niel	85 642	3,70%	33 250	33 250	-3 330
• Nef*	42 196 000	0,20%	53 357	53 357	-791 000
• GIE Scene	2 286	0,33%	8	8	0
TOTAL			126 615	126 615	

9. Créances**Détail des créances :**

	Montant brut	Echéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	85 000	0	0	85 000
Prêts	258 039	101 000	147 120	9 918
Autres	218 037	7 063	17 656	193 318
TOTAL	561 075	108 063	164 776	288 236

Parmi les créances à plus de 5 ans figurent des créances auprès du GIE Dantzig auquel la Fondation est adhérente, ainsi que des titres participatifs dans les SCIC Villages Vivants, Auberge de Boffres et Baranoux.

10. Valeurs mobilières de placements et disponibilités**Détail des valeurs mobilières de placement :**

	Montant brut	Dépréciation	Net	Valeur liquidative à la clôture
Actions	401 884	27 406	374 478	519 177
FCP dédié	13 392 288	0	13 392 288	14 320 474
Obligations	7 269	0	7 269	10 003
OPVCM court terme	196 642	0	196 642	197 633
SCPI	202 896	11 191	191 705	191 705
Autres	28 138	7 727	20 411	22 848
TOTAL	14 229 116	46 323	14 182 793	15 261 841

Les placements financiers de la Fondation sont principalement constitués de Fonds commun de placement (FCP) ou OPCVM court terme. Les dotations des fondations abritées peuvent être investies sur des supports en actions ou SCPI. Au 31 décembre 2020, la plus-value latente est de 1 080 k€.

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et un livret associatif.

11. Fonds propres et réserves**Variation des fonds propres et réserves :**

	Valeur au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la clôture de l'exercice
Dotation initiale	487 096	0	0	487 096
Dotations complémentaires	1 456 073	512 710	0	1 968 783
Fonds propres sans droit de reprise	2 374 553	0	0	2 374 553
Apports avec droit de reprise	903 741	0	0	903 741
Dotations des fondations abritées	1 074 560	41 000	0	1 115 560
Réserves pour projets	7 326 726,71	12 320,39	19 572,35	7 319 474,75
Résultat de l'exercice	509 399	6 130 449	530 325	6 109 524
Intérêts minoritaires	-3 943	3 943	1	-1
TOTAL	14 128 207	6 700 422	549 898	20 278 730

En 2020, les dotations des fondations abritées ont été augmentées de 41 k€ par des versements complémentaires pour la fondation Séverine Degrand (31 k€) et pour la Fondation des patronages (10 k€). Le résultat 2020 est un excédent de 6 130 449 €.

12. Provisions**Variation des provisions pour risques et charges :**

	Provisions au début de l'exercice	Augmentation (dotations de l'exercice)	Diminution (reprises de l'exercice)	Diminution (utilisations de l'exercice)	Provisions à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques et charges	0				0
TOTAL	0	0	0	0	0

Pas de provision comptabilisée en 2020.

13. Fonds dédiés**Variation des fonds dédiés :**

	Valeur au début de l'exercice	Report	Utilisation	Valeur à la clôture de l'exercice
Projet People (Madagascar)	78 135	44 813	78 135	44 813
Fonds dédiés sur subventions	78 135	44 813	78 135	44 813
Lutte intégrée contre les MTN (Cote d'Ivoire)	26 737	282 568	26 737	282 568
Projet EHA à Chiépo (Côte d'Ivoire)		36 209		36 209
Projet d'aide Covid-19 (Côte d'Ivoire)		17 035		17 035
Fonds dédiés sur contributions financières	26 737	335 812	26 737	335 812
Lutte contre la lèpre au Mali	2 309 624		173 923	2 135 701
Tulay Ng Kabataan (Manille)		510		510
Reconstruction de l'Hôpital du Rosaire (Liban)		2 500		2 500
Fonds dédiés sur ressources de la générosité	2 309 624	3 010	173 923	2 138 711
Fondation Séverine Degrand	38 789		14 784	24 005
Fondation Emploi Occitanie	11 767			11 767
Fondation La Guilde	191			191
Fondation Louis-Paul Aujoulat	1 186			1 186
Fondation A2ES	57 000		384	56 616
Fondation des Patronages	0	31 506		31 506
Fonds dédiés des fondations abritées	108 933	31 506	15 168	125 271
TOTAL	2 523 429	415 140	293 963	2 644 605

En 2020, 294 k€ de fonds dédiés ont été repris pour être utilisés conformément à la volonté des donateurs ou testateurs : 173 k€ sur des projets de lutte contre la lèpre au Mali 78 k€ pour un projet de recherche concernant un traitement de la lèpre par prophylaxie à Madagascar et 27 k€ pour un projet pilote en Côte d'Ivoire visant à lutter contre la lèpre en agissant sur l'eau, l'hygiène et l'assainissement (EHA).

Des financements reçus en 2020 pour divers projets de lutte contre la lèpre et les maladies tropicales négligées (MTN) à manifestation cutanée, ont été reportés à hauteur de 336 k€, ainsi que 45 k€ pour la poursuite du projets People à Madagascar, 2 500 € pour la reconstruction de l'hôpital du Rosaire à Beyrouth (Liban) et 510 € pour Anak-TNK à Manille (Philippines).

Les fonds dédiés des fondations abritées excédentaires ont été augmentés de 32 k€ tandis que les fondations abritées déficitaires ont utilisé leurs fonds dédiés pour 15 k€.

14. Dettes**Détail des dettes par échéances :**

	Montant brut	Échéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	40 189	0	0	40 189
Fournisseurs et comptes rattachés	417 634	417 634	0	0
Dettes des legs ou donations	403 725	403 725	0	0
Dettes fiscales et sociales	365 164	365 164	0	0
Autres dettes	486 710	486 710	0	0
TOTAL	1 713 422	1 673 233	0	40 189

Les dettes à plus de cinq ans correspondent à des créances de participation du GIE Dantzig et de la SCI Dantzig. Les dettes des legs ou donations correspondent aux charges et dettes grevant la succession que la Fondation s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation. Il n'est pas possible de prévoir l'échéance de ces dettes.

15. Engagements hors bilan

- Indemnités de fin de carrière :

Les engagements de retraite correspondent à la valeur actuelle des indemnités de fin de carrière retenues au prorata du nombre d'années de présence. Leur calcul intègre également des hypothèses de rotation de personnel. Au 31 décembre 2020, ces indemnités sont estimées à 43 997 €.

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

16. Résultat d'exploitation

En 2020, les produits d'exploitation ont atteint 16 982 k€, grâce à un legs d'un montant exceptionnel de 6,3 M€. Les dons progressent de 2% et les contributions financières atteignent 717 k€. Après une augmentation en 2019, les charges d'exploitation retrouvent un niveau équivalent à 2018, conformément aux prévisions budgétaires, et atteignent 10 993 k€.

17. Résultat financier

L'année 2020 a été marquée par une spectaculaire baisse des marchés financiers qui ont réagi de manière extrêmement brutale à la crise sanitaire liée au Covid-19. Cependant, les marchés ont ensuite remonté, rassurés par les mesures de soutien à l'économie et par des signaux encourageants liés aux résultats sur les vaccins. Dans ce contexte turbulent, la fondation a souhaité conserver les plus-values latentes (cf. note 10) sans les réaliser, afin de se protéger dans l'éventualité d'un nouveau retournement des marchés. Le résultat financier 2020 s'établit à 5 k€.

18. Résultat exceptionnel

En 2020, la vente d'actifs immobiliers (cf. note 7) permet de réaliser un résultat exceptionnel de 116 k€.

19. Résultat de l'exercice

Le total des produits enregistrés en 2020 est de 17 188 k€, supérieur au total des charges qui est de 11 079 k€. L'exercice se solde donc par un excédent de 6 110 k€, largement dû à un legs exceptionnel.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

	EXERCICE 2020	Dont générosité du public	EXERCICE 2019	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	15 664 112	15 664 112	0	0
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0		
1.2 Dons, legs et mécénat	15 604 773	15 604 773	0	0
- Dons manuels	5 411 927	5 411 927		
- Legs, donations et assurances-vie	10 171 046	10 171 046		
- Mécénat	21 800	21 800		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	59 339	59 339		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	961 521		0	0
2.1 Cotisations avec contrepartie	0			
2.2 Parrainage des entreprises	0			
2.3 Contributions financières sans contrepartie	716 610			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	240 011			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	48 616			
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 494			
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	222 414	189 091		
TOTAL	16 894 257	15 853 204	0	0
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	7 641 106	7 094 652	0	0
1.1 Réalisées en France	2 134 557	2 129 557	0	0
- Actions réalisées par l'organismes	2 134 557	2 129 557		
- Versements à d'autres organismes	0	0		
1.2 Réalisées à l'étranger	5 506 549	4 965 094	0	0
- Actions réalisées par l'organismes	5 486 373	4 944 918		
- Versements à d'autres organismes	20 176	20 176		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 019 126	2 019 126	0	0
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 019 126	2 019 126		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	761 700	590 792		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	19 212	16 876		
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	0			
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	343 591	34 516		
TOTAL	10 784 734	9 755 960	0	0
EXCEDENT OU DEFICIT	6 109 523	6 097 243		

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

20. Commentaires sur les charges par destination

Le passage des charges du compte de résultat par nature à celles du compte de résultat par origine et par destination s'effectue de la façon suivante :

Natures de charges	Charges par destination					Total des charges
	Missions sociales	Recherche de fonds	Frais de fonct.	Dotations aux provisions	Dotations fonds dédiés	
Achats et charges externes	926 990	1 263 959	215 635	0	0	2 406 583
Autres charges	1 288	2 306	28	0	0	3 622
Salaires et traitements	2 067 347	653 891	454 279	0	0	3 175 518
Impôts et taxes	170 043	47 468	45 456	0	0	262 967
Dotations aux amortissements	87 219	51 501	14 798	0	0	153 518
Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0
Subventions versées	4 382 172	0	0	0	0	4 382 172
Charges financières	6 030	0	50 699	0	0	56 729
Charges exceptionnelles	18	0	17	0	0	35
Report en fonds dédiés	0	0	0	0	343 591	343 591
TOTAL	7 641 106	2 019 126	780 912	0	343 591	10 784 734

Il existe un écart entre les charges du compte de résultat et celles du compte de résultat par origine et destination. Cet écart, qui est de 294 k€ en 2020 correspond à :

- Un écart de 29 k€ généré par la différence de comptabilisation des cessions d'actifs immobilisés. En effet, dans le compte de résultat sont enregistrés une charge de cession et un produit correspondant à la vente tandis que dans le compte de résultat par origine et destination, seul apparaît le net de la vente.
- Un écart de 266 k€ dû à la combinaison des comptes. Alors que celle-ci fait distinctement apparaître les charges et les produits des entités combinées dans le compte de résultat, seule apparaît dans le compte de résultat par origine et destination, la contribution nette de ces entités.

- **Frais généraux :**

Une quote-part de frais généraux est affectée aux missions sociales au prorata du nombre de salariés en équivalent temps plein œuvrant à la réalisation des missions sociales. Cette quote-part est de 270 k€ en 2020.

- **Missions sociales :**

Sous la rubrique « missions sociales », figurent les dépenses correspondant aux actions de la Fondation ainsi que les dépenses s'y rattachant directement ou indirectement (charges de personnel, frais de fonctionnement des départements projets, quote-part des frais généraux). Ces actions se répartissent comme suit :

	France	Etranger	Total
Soigner	188 602	3 904 956	4 093 558
Eduquer	295 964	1 292 599	1 588 564
Réinsérer	393 995	308 993	702 988
Informers*	1 255 997		1 255 997
TOTAL	2 134 557	5 506 549	7 641 106

* Les coûts imputés à cette action de diffusion du message de Raoul Follereau et d'information sur les missions sociales sont constitués de :

- 80% des frais d'édition et d'envoi de la lettre d'information ;
- 9/12^{ème} des frais du réseau des bénévoles ;
- des frais de publication des documents sur la vie et la pensée du fondateur ;
- des frais des actions de promotion de l'image et de la notoriété du fondateur et en particulier une subvention au Mouvement pour la canonisation de Raoul et Madeleine Follereau.

- Frais de recherche de fonds :

Ils s'élèvent à 2 019 k€ et comprennent : les actions de communication liées à la collecte, les frais de la lettre d'information et du réseau des bénévoles hors ceux imputés aux missions sociales, ainsi que les frais de traitement des dons et des legs.

- Frais de fonctionnement :

Ils s'élèvent à 762 k€ et comprennent : les coûts directs de la gouvernance, des services comptabilité-finance, et contrôle interne ainsi qu'une quote-part des frais généraux. Il est à noter que les éventuelles pertes financières figurent également dans cette rubrique.

- Dotations aux provisions :

Des provisions pour un montant total de 19 k€ pour dépréciation des valeurs mobilières ont été comptabilisées en 2020.

- Report en fonds dédiés de l'exercice :

Les fonds dédiés correspondent d'une part à des ressources affectées qui n'ont pas pu être utilisées lors de l'exercice et d'autre part aux résultats excédentaires des fondations abritées. 344 k€ ont ainsi été comptabilisés en 2020 (cf. note 13).

- Excédent de l'exercice :

L'exercice est clôturé avec un excédent de 6 110 k€ dû à un legs d'un montant exceptionnel. Ce résultat sera affecté à la réserve pour projets pour permettre à la Fondation de mettre en œuvre des projets stratégiques.

21. Commentaires sur les produits par origine

- Produits liés à la générosité du public :

Ces ressources constituées des dons, legs, donations, assurances-vie et mécénat d'entreprise, ont atteint 15 605 k€ en 2020, ce qui représente 94% des ressources collectées en 2020 (hors reprises de provisions et utilisations des fonds dédiés).

Il est à noter que les produits financiers générés par le placement des ressources de la générosité non utilisées sont également comptés dans cette rubrique. Ils ont été de 59 k€ en 2020.

- Produits non liés à la générosité du public :

Ces ressources sont constituées de contributions financières et d'autres produits.

Les contributions financières sont des aides reçues de la part d'organismes ayant une action similaire à celle de la Fondation. En 2020, ces contributions ont été versées principalement par Anesvad (organisation espagnole) et par des membres de l'ILEP (organisation internationale de lutte contre la lèpre).

Les autres produits contiennent la part de produits financiers générés par le placement de la dotation (0 en 2020), des plus-values de cession d'actif (cf. note 18), d'autres produits et ristournes, dont 57 k€ correspondent aux participations aux soins du centre de traitement de l'ulcère de Buruli à Pobè (Bénin), et le produit net des entités combinées (65 k€).

- Subventions et autres concours publics :

En 2020, la Fondation a reçu une subvention de 49 k€ pour la poursuite d'un projet de recherche sur le traitement par prophylaxie des zones endémiques de la lèpre à Madagascar (projet People).

- Reprises de provisions :

2 k€ de provisions pour dépréciation ont été reprises en 2020.

- Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Cf. note 13.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	7 094 652	
1.1 Réalisées en France	2 129 557	
- Actions réalisées par l'organismes	2 129 557	
- Versements à d'autres organismes	0	
1.2 Réalisées à l'étranger	4 965 094	
- Actions réalisées par l'organismes	4 944 918	
- Versements à d'autres organismes	20 176	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 019 126	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 019 126	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	590 792	
TOTAL DES EMPLOIS	9 704 569	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	16 876	
6 - REPORTS EN FONDS DE L'EXERCICE	34 516	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	6 097 243	
TOTAL	15 853 204	

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	15 664 112	
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	
1.2 Dons, legs et mécénat	15 604 773	
- Dons manuels	5 411 927	
- Legs, donations et assurances-vie	10 171 046	
- Mécénat	21 800	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	59 339	
TOTAL DES RESSOURCES	15 664 112	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DE L'EXERCICE	189 091	
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	15 853 204	

SUIVI DU REPORT DES RESSOURCES NON AFFECTEES LIEES A LA GENEROSITE

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DE L'EXERCICE)	6 048 395	
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	6 097 243	
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DE L'EXERCICE)	12 145 638	

SUIVI DU REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES LIEES A LA GENEROSITE

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
FONDS DE L'EXERCICE LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	2 418 557	
(-) Utilisation	189 091	
(+) Report	34 516	
FONDS DE L'EXERCICE LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	2 263 981	

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

22. Le compte d'emploi annuel des ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, conforme à la loi n°91-772 du 7 août 1991 présente dans un tableau distinct l'emploi que la Fondation fait des ressources de la générosité qu'elle collecte auprès du public ou qui sont considérées comme liées à ces ressources, comme les produits financiers générés par le placement des ressources non utilisées.

Ces informations sont reprises directement des colonnes « dont générosité du public » du compte de résultat par origine et par destination.

23. Reports des ressources liées à la générosité

- Report des ressources non affectées :

En 2020, le montant des ressources de la générosité non affectées et non utilisées s'élève à 6 097 k€. Ce montant est dû à un legs d'un montant exceptionnel de 6,3 M€ reçu par la Fondation. Ce montant sera affecté aux réserves pour projets et permettra de mettre en œuvre de nouvelles stratégies avec des projets d'envergure. Cela portera à 12 145 k€ le montant des réserves, soit 14 mois d'activité.

Il est à noter que les variations liées aux investissements et désinvestissements n'ayant pas de caractère significatif, ne sont pas présentées dans ce tableau. Ainsi le solde des ressources de la générosité non affectées et non utilisées est strictement égal au montant des réserves.

- Report des ressources affectées :

Les ressources de la générosité affectées et non utilisées s'élèvent en 2020 à 35 k€ et sont comptabilisées dans un compte de fonds dédiés (Cf. note 13). Dans le même temps, 189 k€ de fonds dédiés antérieurs ont été repris et utilisés sur 2020.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

24. Actifs constitutifs de la dotation non consommable

- Dotation initiale :

La dotation initiale qui représente 487 k€, est constituée d'une fraction de l'immeuble du siège social de la Fondation. Cet immeuble est situé à Paris 15^{ème}, 31 rue de Dantzig. Sa valeur brute au bilan est de 2 226 100 € et sa valeur nette 672 k€. La dernière évaluation réalisée en 2013 fait ressortir une valeur comprise entre 7,2 et 8,0 M€.

- Dotations complémentaires :

Les dotations complémentaires s'élèvent à 1 969 k€. Elles sont constituées pour 1 456 k€ d'une fraction des parts que la Fondation détient dans la SCI Dantzig Immo (cf. note 8) et pour 513 k€ de valeurs mobilières de placement.

- Maintien de la valeur de la dotation :

La Fondation accroît la dotation d'une fraction du résultat lorsqu'il est excédentaire, afin d'en maintenir la valeur. Elle peut également l'accroître en valeur absolue par décision de son conseil de surveillance. En 2021, un montant de 12 279 € sera ainsi affecté à la dotation, correspondant à l'inflation qui s'est élevée à 0,5% en 2020.

25. Fondations abritées

Conformément à ses statuts, la Fondation dispose de la capacité à abriter des fondations créées par des donateurs ou par respect de volontés testamentaires. Les biens, droits et ressources affectés à ces fondations abritées, constituent des biens propres de la Fondation qui les gère directement, en se conformant aux volontés des fondateurs. Les opérations générées par la gestion de ces biens font partie intégrante des comptes de la Fondation mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique.

A fin 2020, ces fondations abritées sont au nombre de 6 :

- fondation Séverine Degrand,
- fondation la Guilde Européenne du Raid,
- fondation Insertion Emploi Occitanie,
- fondation Louis-Paul Aujoulat,
- fondation A2ES,
- fondation des Patronages

Impact sur le compte de résultat par origine et destination :

	Exercice 2020
Produits liés à la générosité du public	116 528
Dons, legs et mécénat	62 380
Autres produits liés à la générosité du public	54 148
Reprises sur provisions et dépréciations	2 336
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	15 168
Total	134 032
Missions sociales	43 287
Réalisées en France	14 000
Réalisées à l'étranger	29 287
Frais de fonctionnement	40 028
Dotations aux provisions et dépréciations	19 212
Reports en fonds dédiés de l'exercice	31 506
Total	134 032

Impact sur le bilan :

Actif	Exercice 2020	Passif	Exercice 2020
Actif circulant	1 260 499	Dotations des fondations abritées	1 115 560
Valeurs mobilières de placement	1 078 570	Fonds dédiés des fondations abritées	125 271
Disponibilités	181 929	Fournisseurs et comptes rattachés	25 048
Produits à recevoir	5 380		
Total actif	1 265 879	Total passif	1 265 879

AUTRES INFORMATIONS

26. Effectifs

Les effectifs moyens (de droit français), incluant ceux rémunérés par le GIE Dantzig, ont été au cours de l'exercice 2020 (en équivalent temps plein) :

	2020
Cadres	24,1
Employés	14,0
TOTAL	38,1

Elle emploie également 98 salariés étrangers, dont 60 au centre de Pobè (Bénin).

27. Rémunérations

Le montant des salaires versés en 2020 correspondant aux effectifs ci-dessus s'est élevé à 2 002 k€ hors charges patronales. L'évolution de la rémunération des salariés est décidée par le directoire qui en informe le conseil de surveillance. Celle des membres du directoire est décidée par le conseil de surveillance. Le collège des trois membres du directoire a perçu 249 556 € en 2020. Cette somme comprend leur indemnité au titre du mandat de membre du directoire et leur salaire de directeur de département. Ils ne perçoivent aucun avantage en nature.

28. Contributions volontaires en nature

Les membres des instances sont tous bénévoles :

- Conseil de surveillance : 12 membres
- Commission financière : 5 membres
- Commission d'évaluation et de contrôle : 3 membres
- Commission scientifique et médicale : 8 membres

De plus, 21 délégations départementales et 3 associations affiliées permettent la diffusion du message de Raoul Follereau, avec environ 1 000 bénévoles réguliers. Enfin, à l'occasion de la Journée Mondiale des lépreux, plusieurs milliers de bénévoles sont présents sur l'ensemble du territoire national pour quêter. Ces contributions volontaires n'étant pas quantifiables, elles ne sont pas valorisées.

En outre, la Fondation reçoit également des contributions volontaires en nature sous forme de prestations de service qui en 2020 se sont élevées à 14 834 €.

29. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires figurant au compte de résultat est de 74 400 € au titre de leur mission de contrôle légal des comptes.

CERTIFICATION

À la date du 25 juin 2020, la Fondation Raoul Follereau a obtenu le label « Don en Confiance ». Cette labellisation signifie que l'association satisfait aux quatre grands principes du Don en Confiance : respect du donateur, transparence, probité et désintéressement, recherche d'efficacité.



AUDIT DES COMPTES

Les comptes de chacune des entités entrant dans le domaine de combinaison, sont audités et certifiés par un cabinet de commissaires aux comptes.

L'ensemble des comptes combinés tels qu'ils sont présentés dans ce document est certifié par le cabinet Mazars dont le rapport figure ci-après.

mazars

POUR ALLER PLUS LOIN

Ces comptes sont librement accessibles sur le site internet de la Fondation Raoul Follereau : www.raoul-follereau.org et publié au site du Journal Officiel : www.journal-officiel.gouv.fr.

Des informations complémentaires peuvent être demandées en s'adressant à la Fondation, par téléphone au 01 53 68 98 98 ou par mail à accueil@raoul-follereau.org.



Fondation Raoul Follereau

Fondation reconnue d'utilité publique

SIREN : 784 719 510

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la Fondation Raoul Follereau, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 6. Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes combinés concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application de l'ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes combinés clos au 31 décembre 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice :

- Notes « 20. Commentaires sur les charges par destination », « 21. Commentaires sur les produits par origine », « 22. Le compte d'emploi annuel des ressources » et « 23. Report des ressources liées à la générosité » de l'annexe. Ces notes exposent les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées.

- Note « 6. Règles et méthodes comptables ; § Legs, successions et donations » de l'annexes des comptes. Cette note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations à compter de l'exercice 2020.

Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables ci-dessus en conformité avec les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08.

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes combinés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques relatives à l'ensemble combiné données dans le rapport moral du Président

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives à l'ensemble combiné, données dans le rapport moral du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'ensemble combiné, ni de chaque entité membre du périmètre et considérée isolément.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation et de l'ensemble combiné à poursuivre leur exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris-La Défense, le 25 mai 2021

Le Commissaire aux comptes
Mazars

Jérôme EUSTACHE





www.raoul-follereau.org
31 rue de Dantzig - 75015 Paris